

ITEM N° : 29

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

1^{er} PROJET

POUR CONSEIL DU : 15 juin 2026

ADOPTÉ LE : _____

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-175

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 128-1-I A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE 128-M

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La zone 128-1-I est créée à même la zone 128-M.
2. En conséquence de ce qui précède, le feuillet 943-2 du plan de zonage est modifié, comme en font foi les plans numéro 26-175-1 et 26-175-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le règlement 18-943 est modifié par l'insertion de la grille des spécifications 128-1-I énumérant les usages et les normes d'implantation spécifiques à cette nouvelle zone, le tout tel qu'apparaissant à ladite grille des spécifications 175-1-I jointe au présent règlement sous la cote 26-175-3 pour en faire partie intégrante.

ENTREE EN VIGUEUR

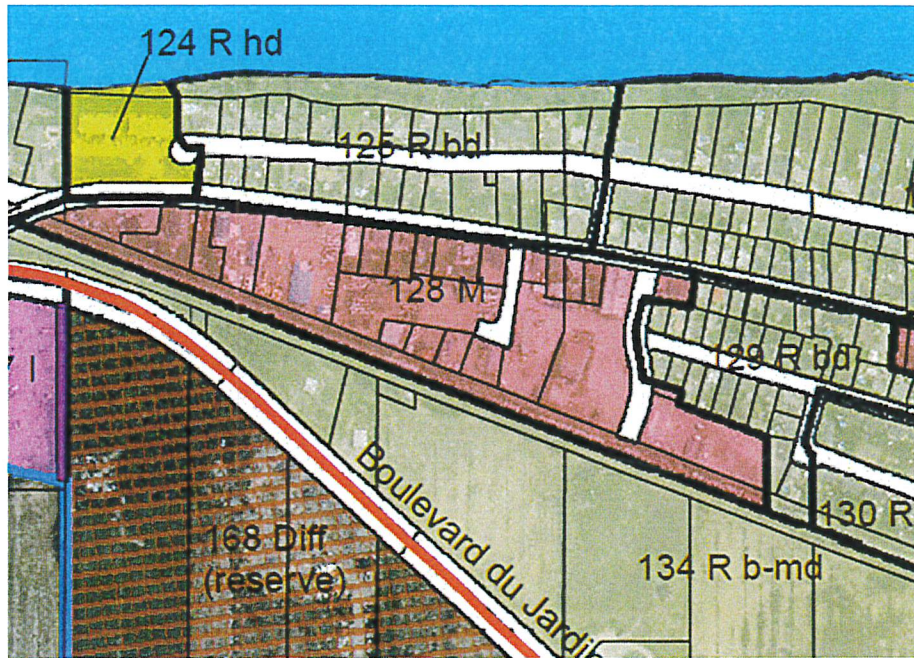
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance ordinaire du conseil tenue le _____.

Jean-Philippe Boutin, maire

M^e Louise Ménard, greffière

Règlement 26-175



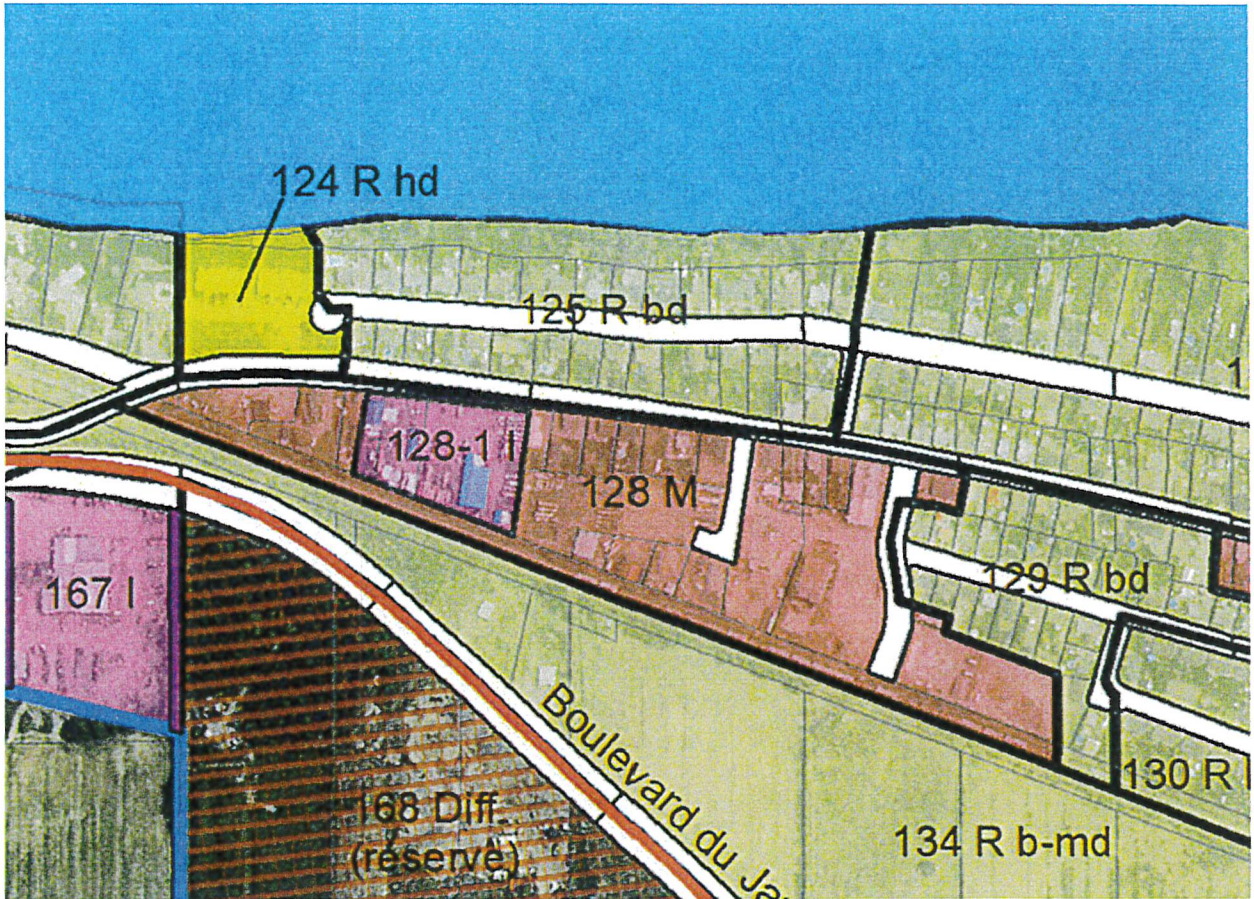
Ville de Saint-Félicien

Modification du Règlement de zonage 18-943 - Règlement 26-175 (plan 26-175-1)

Situation actuelle du feuillet 943-2 Plan de zonage -Agglomération de Saint-Félicien

2026-06-01

Règlement 26-175



Ville de Saint-Félicien

Modification du règlement de zonage - Règlement 26-175 (plan 26-175-2)

Situation projetée du feuillet 943-2 du plan de zonage - Agglomération de Saint-Félicien

2026-06-01

